



COMMUNE DE PLOUVIEN

(Version 5 – 28 février 2022 - CM du 1^{er} mars 2022)

RAPPORT et DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022



Sources des informations présentées dans le présent document :

- Site de la commune de Douarnenez
- Loi de Finances 2022
- Site du Ministère des Finances
- Pôle Emploi
- Etudes rétrospective et prospective réalisées en 2020 et 2021 par le Service de Gestion Comptable de LANDERNEAU et la Trésorerie de PLABENNEC
- Lettres d'information de députés et sénateurs
- Internet

Rapport et débat d'orientations budgétaires

Cadre juridique et objectifs

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est, comme son nom l'indique, un rapport faisant état des orientations budgétaires de la commune, c'est-à-dire des investissements pluriannuels envisagés (avec prévision des dépenses et recettes).

Il doit aussi aborder la fiscalité locale par des hypothèses sur l'évolution des taux.

De plus, il doit exposer le contexte économique et les grandes orientations de la Loi de Finances, notamment l'évolution des concours financiers de l'État.

Dans ce rapport, on trouve également un état de la structure et de la gestion de la dette.

La présentation de ratios ou indicateurs permet d'apprécier la capacité d'autofinancement de la commune ainsi que sa capacité de désendettement.

De même, une analyse rétrospective permet de rendre compte et d'apprécier la gestion financière de la commune.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a bien toujours lieu mais depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, article 107, afin de renforcer l'information des conseillers municipaux, il doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires tels qu'évoqué précédemment.

Ce débat doit permettre aux conseillers de discuter des orientations qui pourront être intégrées dans le budget primitif de l'année N, et de les informer sur la situation financière de la commune et sa capacité de financement, en tenant compte des contraintes conjoncturelles. Le DOB est une étape obligatoire et essentielle dans le cycle budgétaire d'une commune de plus de 3 500 habitants. Sans DOB préalable, le vote du budget prévisionnel ne peut être adopté.

LE CYCLE BUDGETAIRE

Les ROB et DOB sont les premières étapes du cycle budgétaire, en comportant quatre :

- les rapport et débat d'orientation budgétaire,
- le budget prévisionnel,
- le budget supplémentaire ou décision modificative,
- le compte administratif.

Le budget prévisionnel est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, les ROB et DOB ne pouvant intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget prévisionnel.

La loi Notre du 7 août 2015 indique que :

- le DOB doit faire l'objet d'une délibération spécifique, avec vote formel du Conseil Municipal, donnant simplement acte au Maire de sa tenue,

- lorsqu'un site internet de la commune existe, les ROB et DOB transmis au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doivent être mis en ligne.

Il est donc proposé aux conseillers :

A - dans le rapport d'orientations budgétaires :

- d'étudier le contexte économique international, national et local,
- de prendre connaissance de la situation financière de la commune de Plouvien,

B - d'étudier les orientations budgétaires pour l'année 2021,

Et d'en débattre.

A - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

1 - LES CONTEXTES

Le contexte international

Dans ses dernières perspectives sur l'économie mondiale, au 22 janvier 2022, le Fonds monétaire international (FMI) a abaissé ses prévisions de croissance pour 2022 :

- Ses analystes tablent sur une croissance du **PIB mondial** de 4,40 %, soit 0,5 point de pourcentage de moins que l'estimation faite en octobre 2021. Cette révision est en grande partie due à la décélération des deux principales économies de la planète, pour lesquelles le FMI a nettement revu à la baisse ses chiffres cette année, soit : 4,00 % de croissance pour les États-Unis (en baisse de 1,2 point), et 4,80 % pour la Chine (- 0,8 point).

- Pour la **France**, le FMI table sur une hausse du PIB réel de 3,50 % en 2022, en baisse de 0,4 point par rapport aux prévisions d'octobre.

- La croissance de la **zone euro** devrait se situer à 3,9 %, soit à peu près au même niveau que celle des États-Unis.

- Le FMI a en revanche relevé sa prévision de 0,50 point de pourcentage pour l'**Inde**, pour la porter à 9,00 % cette année, soit l'un des taux de croissance les plus élevés au monde.

- Il y a également une légère révision à la hausse pour le **Japon** (+0,1 point).

Selon le FMI, l'économie mondiale entame l'année 2022 plus faiblement que prévu jusqu'à présent, ce que l'organisation attribue à une série d'évolutions, comme la propagation du variant Omicron et les réintroductions de restrictions sanitaires, même si certains pays allègent les dispositifs.

En outre, la hausse des prix de l'énergie et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont entraîné une **aggravation de l'inflation** qui affecte la reprise économique dans de nombreux pays.

Les difficultés rencontrées par le secteur immobilier chinois et la reprise plus lente que prévu de la consommation en Chine font aussi partie des entraves citées par le FMI en ce début d'année.

La crise ukrainienne chamboule toutes ces prévisions :

Hausse des prix de l'énergie et de certaines matières premières, ralentissement de la croissance économique et turbulences sur les marchés financiers mondiaux : voici les principales conséquences économiques de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Le contexte national

Fin 2021, le PIB trimestriel français a dépassé assez nettement son niveau d'avant-crise, même si des contrastes sectoriels persistent. La vague Omicron a fait entrer l'économie dans une nouvelle zone de turbulences, dont l'ombre portée devrait néanmoins être circonscrite et temporaire.

Du fait notamment de la situation sanitaire, l'activité ralentirait début 2022, avant d'accélérer au printemps.

Selon les enquêtes de conjoncture, les difficultés d'approvisionnement restent vives mais refluent quelque peu ; les difficultés de recrutement atteignent des niveaux inédits.

La hausse des prix de production se transmettrait en partie aux prix à la consommation.

En France aussi, la crise ukrainienne aura des conséquences économiques dont aucun économiste ne peut prévoir l'ampleur !

Inflation	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Juin 2022	2021 (moyenne annuelle)
Inflation d'ensemble	2,8	2,9*	3,3**	3,2**	3,4**	1,6

Estimation provisoire ** Prév. Prévision.
 Lecture : entre janvier 2021 et janvier 2022, l'indice des prix à la consommation a progressé de 2,9 % selon estimation provisoire.
 Source : Insee

Les finances locales et budgets communaux : bilan et perspectives

Pas de révolution pour les collectivités territoriales. La loi de finances pour 2022, ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme à minima des indicateurs financiers ou le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

En voici les principales dispositions résumées par les services de l'Association des Maires de France

Département Finances et fiscalité locale
Département Intercommunalité **11 janvier 2022**

Loi de finances pour 2022
Dispositions concernant le bloc communal

Résumé
Fiscalité

- *Compensation des pertes de TH : 100 M€ supplémentaires aux collectivités pour tenir compte des rôles supplémentaires de TH 2020 émis jusqu'en novembre 2021 ;*
- *Ajustement à la marge du dispositif de prélèvements sur les budgets des communes et des EPCI ayant augmenté leurs taux de TH en 2018 et en 2019. Le prélèvement (estimé à 100 M€) qui intervient en 2021 ne s'applique pas si l'augmentation de taux fait suite à des observations de la Chambre régionale des comptes ou est consécutive à un accord de gouvernance financière au sein de l'intercommunalité sans que le produit communal et intercommunal de TH sur le territoire de l'EPCI à fiscalité propre n'ait globalement augmenté ;*
- *Compensation intégrale (pendant 10 ans) des exonérations de TFPB applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026 ;*
- *Régies : prolongation en 2022 du dispositif de soutien aux équipements publics locaux ;*
- ***3,4%** : c'est le taux de revalorisation forfaitaire en 2022 des bases des terrains, locaux industriels et d'habitation (hors TH sur les résidences principales payée par les 20% « les plus aisés » et perçue par l'État). Le taux de 3,4% ne concerne pas les locaux professionnels auxquels s'applique une revalorisation spécifique basée sur les loyers, dont le taux moyen national d'évolution n'est pas encore communiqué pour 2022. Ce taux était égal à 0,2%, en moyenne, entre 2019 et 2021.*
- ***5,5%** : c'est le taux d'évolution estimé du montant de TVA à reverser en 2022 aux intercommunalités et à la ville de Paris pour compenser leur perte de TH ;*
- *Taxes affectées. Réduction du plafond des taxes affectées aux EPF pour un montant de 10 Md€ et modification des taxes affectées à l'ANAH qui perd l'affectation de 61 M€ de recettes au titre de la taxe sur les logements vacants – TLV établie dans les zones denses et dont le montant total est de 93 M€ (61 M€ pour l'ANAH et 31 M€ pour l'État). La perte des 61 M€ de l'ANAH est remplacée par l'affectation, pour un même montant, d'une part du produit de la vente d'actifs carbone et produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre.*

Concours financiers de l'État

- L'enveloppe de DGF est réduite à hauteur de 4,3 millions d'euros pour financer une partie de l'élargissement de la dotation biodiversité;
- La dotation « biodiversité » passe à 24,3 M€ (au lieu de 10 M€ en 2021).
- Les dotations servant de variables d'ajustement sont mobilisées à hauteur de 50 M€. Le bloc communal n'est pas concerné ;
- Augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 95 millions d'euros chacune ;
- Relèvement du seuil de potentiel fiscal à partir duquel les communes sont soumises à un écrêtement de la part forfaitaire de leur DGF ; ce relèvement aura pour effet de concentrer l'écrêtement sur un nombre plus réduit de communes ;
- Rattrapage progressif des dotations de péréquation versées aux communes d'outre-mer par prélèvement sur l'enveloppe nationale de péréquation (DSU, DSR, DNP) ;
- Poursuite de la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations, engagée en loi de finances pour 2021 sur la base des travaux du CFL ;
- Augmentation de la DSIL à hauteur de 337 M€ fléchés sur les CRTE ;
- Maintien des montants d'autorisation d'engagement sur la DETR (1,046 Md€) et la DPV (150 M€) ;



La taxe d'habitation sur les résidences principales va totalement disparaître en 2023.

La réforme de la taxe d'habitation (TH) se poursuit.

Après une réduction à hauteur de 30 % en 2018, puis une seconde réduction complémentaire de 35 % en 2019, l'impôt portant sur les résidences principales est définitivement supprimé pour 80 % des foyers fiscaux depuis 2020.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Depuis 2020, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ne peuvent plus fixer leurs taux de TH et ne peuvent plus bénéficier de la dynamique de leurs bases physiques (agrandissements, constructions, ...) sur cette TH.

La seule marge de manœuvre fiscale réside dans la fixation des taux de taxes foncières bâtie et non bâtie (TFN et TFNB).

Exemple de Plouvien :

Sur un produit fiscal 2020 TFN et TFNB de 710 900 €, en augmentant les taux correspondant de 2 %, le produit fiscal 2021 augmenterait « seulement » de 14 000 € à valeur locative égale à 2020. C'est dire le peu d'évolution possible des produits fiscaux locaux.

Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prend en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements sont donc supportées par les contribuables.

La suppression de la taxe d'habitation pour tous les contribuables est estimée à 26,3 milliards d'€ avec un gain moyen de 723 € pour 24,4 millions de foyers (639 € dans le Finistère).

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une réforme de la fiscalité locale.

Afin de compenser la perte de recette de TH pour les collectivités locales à partir de 2021, la refonte de la fiscalité locale voulue par le gouvernement prévoit un transfert de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) perçue par les départements aux communes.

Les intercommunalités et les départements se verront attribuer une part de TVA équivalente aux pertes de recettes de TH pour les premières (6,9 milliards d'€) et de TFPB (14,2 milliards d'€) pour les seconds.

Pour la plupart des communes, le produit de la taxe foncière, transféré par les départements, ne correspondra pas à celui de la taxe d'habitation. Ainsi, pour éviter l'effet « surcompensation » pour certaines communes ou l'effet « sous-compensation » pour d'autres, a été décidée la création d'un coefficient correcteur destiné à garantir le même produit fiscal issu de la TH pour chaque commune.

2 - ET PLOUVIEN ?

Démographie

Le nombre d'habitants de Plouvien (population totale) est, selon évaluation de l'INSEE, de **3 936** au 1^{er} janvier 2022 (3 865 au 1^{er} janvier 2021), en hausse constante depuis au moins 30 ans.

La démographie annuelle connaît une décroissance en 2020 :

- 49 naissances, contre 33 en 2020 (mais 58 en 2016). La moyenne annuelle 2013 à 2021 est de 44 nouveau-nés.

- Dans le même temps, depuis 2013, les décès ont nettement baissé, à 19 en 2019, contre 31 en 2017. Mais forte hausse en 2021 : **+ 11 !**

	Naissances	Mariages	Décès
2013	50	10	19
2014	45	9	22
2015	42	13	28
2016	58	14	27

2017	42	11	31
2018	47	12	20
2019	45	14	19
2020	33	14	19
2021	49	14	30

Emploi et économie

	Communes	demandeurs d'emploi cat *ABC	Femmes	Hommes	- 25 ans	26 à 49 ans	50 ans et +	Inscrits depuis 1 an et +	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	Bénéficiaires du RSA
Juin -2021	Plouvien	248	161	87	38	140	70	119	39	45
sept.-20	Plouvien	270	162	108	45	155	70	134	37	54
sept.-19	Plouvien	278	114	164	58	161	59	120	35	18

Le nombre de demandeur d'emploi est en baisse : 248 en juin 2021, contre 270 en septembre 2020.

Le nombre de bénéficiaires du RSA évolue de 54 à 45.

Sur le plan économique, il n'y a aucune création d'entreprise en 2020.

Ecoles

La population scolaire primaire et maternelle a une tendance haussière depuis 2 ans.

Enfants scolarisés en primaire au 1 ^{er} septembre	
2014	412
2015	403
2016	402
2017	397
2018	391
2019	375
2020	389
2021	408

Urbanisme

Le nombre de logements autorisés est en hausse (28 logements par an sur les 5 dernières années) :

Logements autorisés	
2013	2
2014	26
2015	8
2016	15
2017	17
2018	18
2019	37
2020	33
2021	35

Et sur le terrain ?

2 lotissements de 71 et 16 lots (dont 2 lots recevant au total 14 logements locatifs sociaux) ont été autorisés en 2020 rue de Cornouaille et à Mespeler / Guiguien,

Aucune maison n'est encore opérationnelle.

Le potentiel de logements sur ces terrains est, à terme, de 115 logements minimum, permettant ainsi de respecter les engagements du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Brest de construire 15 logements minimum à l'hectare par an sur 10 ans pour stabiliser le nombre d'habitants.

ANALYSE DES FINANCES COMMUNALES AU 1^{er} JANVIER 2022

A - RATIOS 2020 PROPRES A PLOUVIEN

Avertissement :

L'année 2020 est celle de l'arrivée de la Covid, avec ses conséquences sanitaires, économiques, sociales et organisationnelles. Plouvien, à l'instar de toutes les collectivités locales et des communes en particulier, en a subi les conséquences sur 2 points : moins de dépenses de fonctionnement, car moins d'activités et des recettes des services Enfance et Jeunesse réduites par absence de facturation sur une bonne partie de l'année.

Les ratios et valeurs ci-dessous, en fonction de leurs objets, sont donc tronqués pour des raisons conjoncturelles.

Les impôts locaux

Taux appliqués

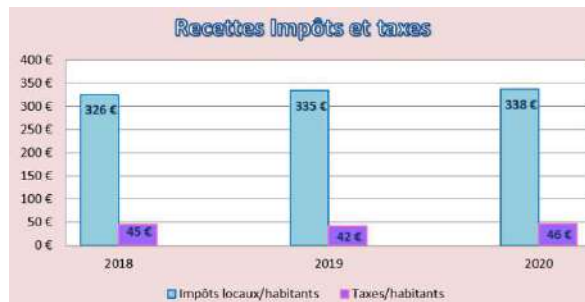
Sur la période 2014 / 2021, les taux des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) ont été modifiés une seule fois à la hausse en 2016 à hauteur de + 1 %.

Néanmoins, chaque année, les valeurs locatives cadastrales, servant de base au calcul des impôts locaux, augmentent en fonction du taux d'inflation (2018 : +1,20 % / 2019: + 2.20 % / 2020 : + 0,90 % - 2021 : 0,20 % - 2021 : 3,40 %). Cette se répercute arithmétiquement sur les avis fiscaux

La maîtrise des impôts locaux demeurant une préoccupation majeure, mais à ce stade de l'ébauche budgétaire, les taux 2022 seraient augmentés de 1 %..

Produits des taxes

Année budgétaire	Produit des impôts locaux	Part dans recettes de fonctionnement
2016	1 191 000 €	42,59 %
2017	1 207 000 €	42,35 %
2018	1 238 000 €	42,36 %
2019	1 288 258 €	43,20 %
2020	1 309 219 €	44,05 %
2021	1 233 889 €	40,49 %



Le produit des impôts locaux augmente chaque année suite à la revalorisation des bases et à l'intégration des constructions neuves. Il représente en moyenne 43 % des recettes réelles de fonctionnement.

La réforme de la taxe d'habitation a réduit ce ratio.

Les autres taxes perçues, hors impôts locaux, sont constituées du reversement de l'ex. taxe professionnelle Eoliennes de la CCPA, des droits de mutation perçus sur les actes notariés et du fonds de péréquation des recettes fiscales.

Les dotations de l'Etat



Dotation Forfaitaire

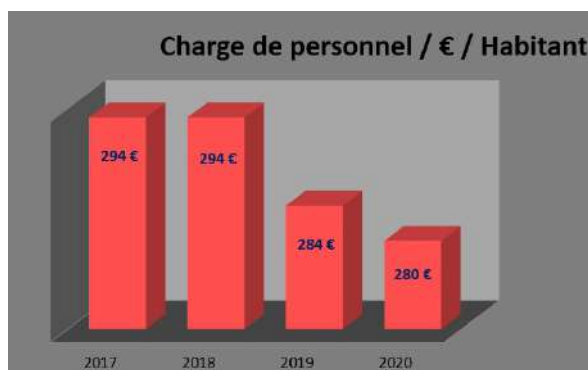
Année budgétaire	Montant DF perçu	Variation / 2013
2013	441 315 €	
2014	423 148 €	- 18 167 €
2015	372 787 €	- 68 528 €
2016	321 970 €	- 119 345 €
2017	295 001 €	- 146 314 €
2018	286 642 €	- 154 673 €
2019	296 642 €	- 144 673 €
2020	302 871 €	- 138 444 €
2021	304 863 €	- 136 452 €

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Année budgétaire	Montant DGF perçu	Variation / 2013
2013	750 487 €	
2014	755 926 €	+ 5 439 €
2015	762 702 €	+ 12 215 €
2016	759 116 €	+ 8 629 €
2017	796 194 €	+ 45 707 €
2018	823 750 €	+ 73 263 €
2019	838 292 €	+ 87 805 €
2020	855 490 €	+ 105 003 €
2021	881 880 €	+ 131 393 €

Depuis 2013, paradoxalement, contrairement à la tendance baissière des dotations de l'Etat, le produit cumulé de la DGF, intégrant la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation, a augmenté chaque année (sauf en 2016) en raison des sommes plus élevées perçues sur ces 2 dernières dotations, la péréquation jouant son rôle.

Les charges de personnel

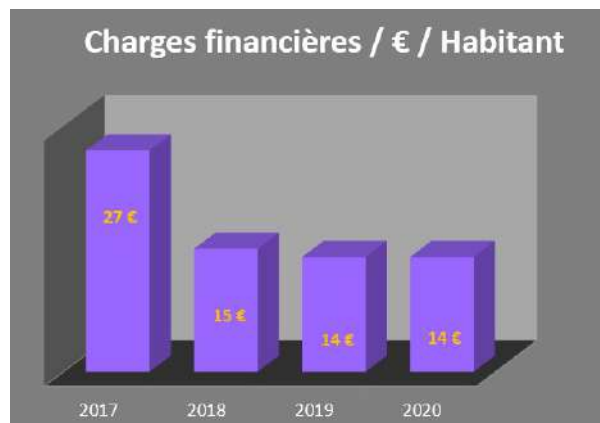


Le montant par habitant baisse d'année en année, mais avec une réduction du ratio « Officiel » qui lui-même est bien plus bas que celui de la strate démographique (2020 : 51,12 % pour Plouvien / 54,77 % au plan national).

Voir plus bas : **Ratios comparés**

Les charges financières

Charges financières / € / Habitant



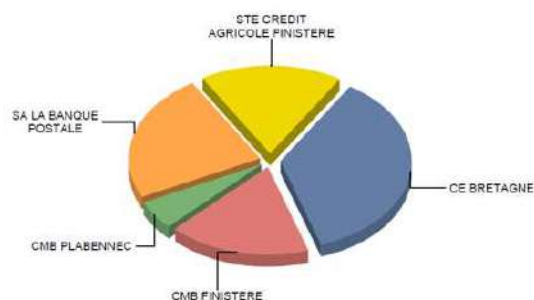
Structure de la dette de Plouvien au 1^{er} janvier 2022

8 emprunts en cours, dont :

- 7 emprunts à taux fixe : 0,30 % à 4,18 %
- 1 emprunt à taux révisable Euribor 3 mois

Extinction de la dette	2024	2026	2029	2033	2038
	2	2	1	2	1

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2022



Evolution de la dette, sans nouvel emprunt

Année	Annuité	Capital	Intérêt	Evolution annuité	Particularités
2013	390 190 €	277 000 €	113 160 €	+ 40 240 €	
2014	718 600 €	609 130 €	109 460 €	+ 328 410 €	Y compris emprunt-relais de 370 000 €
2015	286 100 €	205 490 €	80 620 €	+ 97 400 €	
2016	322 100 €	238 730 €	83 370 €	+ 36 000 €	
2017	710 890 €	648 260 €	62 620 €	+ 388 790 €	Y compris renégociation de 508 558 €
2018	241 330 €	184 480 €	56 840 €	- 469 560 €	
2019	243 932 €	185 530 €	58 410 €	+ 2 620 €	Avec 593 000 € d'emprunts réalisés en 2018
2020	242 828 €	189 430 €	53 641 €	- 10 €	Négociation emprunt CMB 11 ans / 11 370 € de gain
2021	241 045 €	193 463 €	47 581 €	- 1 380 €	
2022	238 032 €	198 589 €	39 442 €	- 3 013 €	
2023	237 076 €	202 206 €	34 869 €	- 956 €	
2024	227 053 €	196 854 €	30 198 €	- 10 023 €	
2025	198 875 €	172 961 €	25 914 €	- 28 178 €	
2026	184 305 €	162 331 €	21 974 €	- 14 570 €	
2027	123 514 €	104 723 €	18 791 €	- 60 791 €	

La dette en capital avait atteint son maximum en 2015 avec l'emprunt contracté pour la réalisation de la Forge en 2012. Jusqu'en 2018, la commune a poursuivi son désendettement, tous les investissements depuis 2014 ayant été autofinancés.

Cette année-là, compte tenu des lourds investissements représentés par l'aménagement de la rue des Moulins et le début des travaux de réalisation de la Médiathèque, 2 emprunts d'un total de 593 000 € ont été réalisés.

En 2022, le désendettement se poursuit.

L'objectif restant d'autofinancer au maximum les investissements, aucun emprunt ne sera réalisé en 2022, a priori.

A noter : aucun emprunt dit « toxique » n'a été contracté par la commune.

Les dépenses de fonctionnement

C'est un poste budgétaire sensible, et il est de plus en plus difficile de satisfaire toutes les demandes. Les efforts engagés de négociation permanente avec les fournisseurs notamment ou l'appel à des groupements de commandes resteront privilégiés.

Voir plus bas « Ratio Financiers principaux 2017 à 2020, comparés : Dépenses de fonctionnement »

B - RATIOS FINANCIERS PRINCIPAUX 2017 à 2020, COMPARES

RATIOS FINANCIERS PRINCIPAUX 2017 à 2020, COMPARES

Figurent ci-dessous un certain nombre de ratios financiers permettant de situer le sort de notre collectivité par comparaison à des communes finistériennes proches géographiquement, d'approximativement le même nombre d'habitants.

Ces ratios, publics, dont les derniers disponibles, ceux de 2020, qui concernent toutes les collectivités françaises, sont extraits de documents disponibles sur le site du Ministère des Finances, dont la page d'accueil figure ci-dessous (Mot clé sur Google : « Ratios individuels des communes ») :



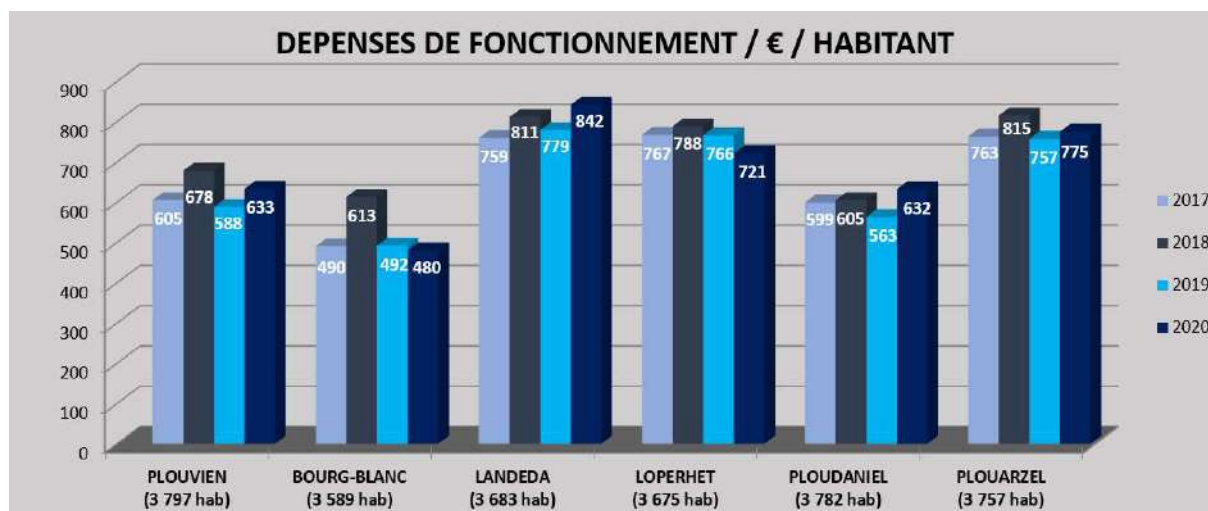
Avertissement identique à celui indiqué plus haut :

L'année 2020 est celle de l'arrivée de la Covid, avec ses conséquences sanitaires, économiques, sociales et organisationnelles. Plouvien, à l'instar de toutes les collectivités locales et des communes en particulier, en a subi les conséquences sur 2 points : moins de dépenses de fonctionnement, car moins d'activités et des recettes des services Enfance et Jeunesse réduites par absence de facturation sur une bonne partie de l'année.

Les ratios et valeurs ci-dessous, en fonction de leurs objets, sont donc tronqués pour des raisons conjoncturelles.

La présentation des ratios est établie par comparaison des communes géographiquement proches, sur la strate 3 500 à 5 000 habitants : **Bourg-Blanc, Landéda, Loperhet, Ploudaniel, Plouarzel.**

NB : le nombre d'habitants servant de base aux ratios, par commodité, est celui de 2020, faussant à la marge ceux des années précédentes.

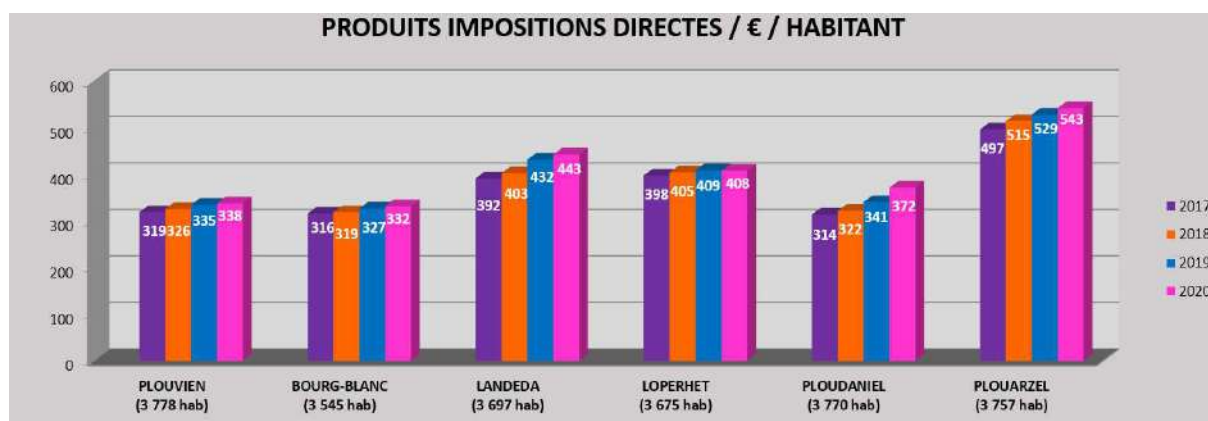


La maîtrise des **dépenses courantes de fonctionnement** reste le premier levier sur lequel la collectivité agit pour dégager une capacité d'investissement suffisante.

Le recours à des achats et contrats groupés avec d'autres collectivités, des comparaisons de fournisseurs, ont permis, depuis 2016, de stabiliser le montant des dépenses de fonctionnement.

La hausse sur 2018 est conjoncturelle et est liée au remboursement à la CCPA des excédents EAU et Assainissement au 1^{er} janvier 2018 suite au transfert des compétences évoquées (idem Landéda et Bourg-Blanc).

L'effort sera maintenu en 2022 sur Plouvien mais des contraintes extérieures et locales contraignent à la hausse de ces charges courantes.

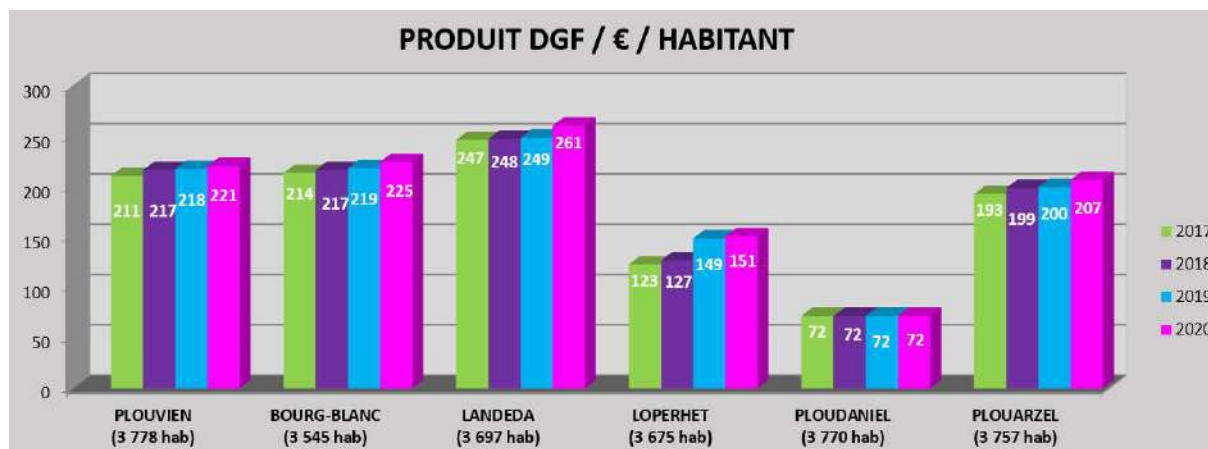


Le produit des **3 taxes d'imposition directes** (Taxes d'habitation, foncière, et foncière non bâtie) a augmenté régulièrement ces dernières années pour 2 raisons :

- revalorisation des bases fixées chaque année par la loi de finances,
- variation des bases physiques liée aux nouvelles constructions.

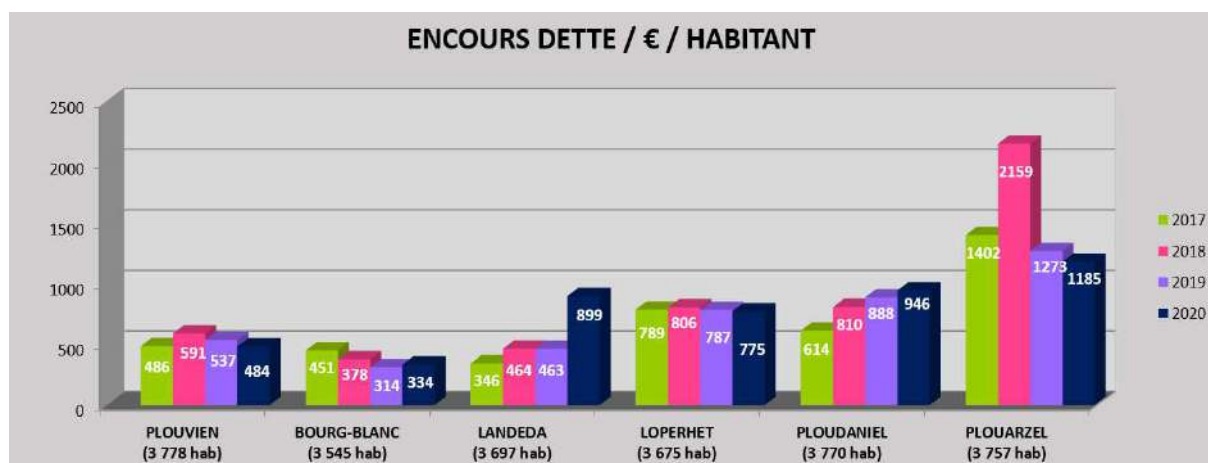
Mais ce produit reste dans la moyenne basse par comparaison aux communes voisines.

1 % de hausse de taux génère un produit fiscal complémentaire de 10 200 €.



Une grande disparité existe entre certaines communes dans le montant des **dotations par habitant**

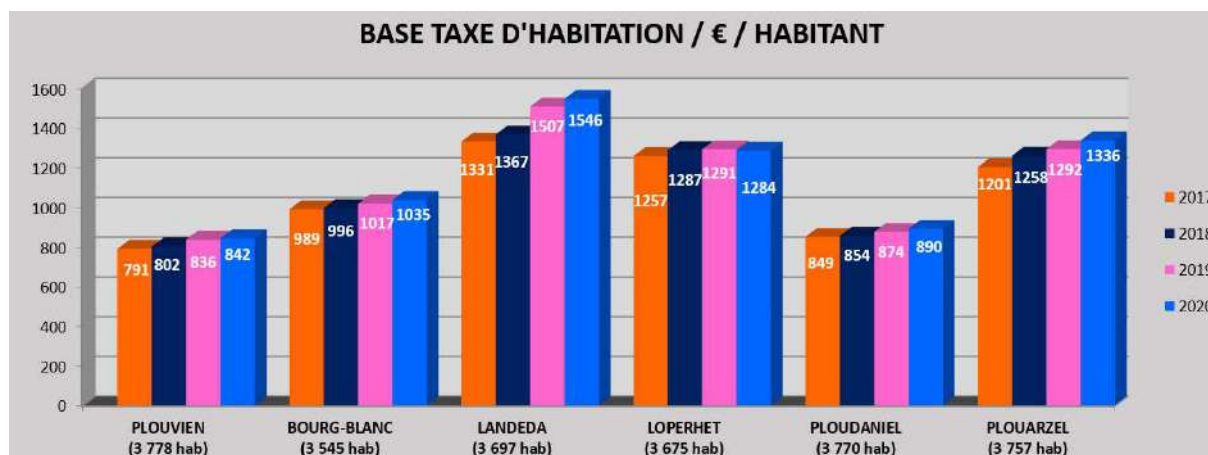
Paradoxalement, sur Plouvien, depuis 2013, alors que les dotations de l'Etat vers les communes baissent régulièrement, le produit global de la Dotation Globale de Fonctionnement (Intégrant la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation) pour Plouvien a augmenté chaque année ou a minima est demeuré stable.



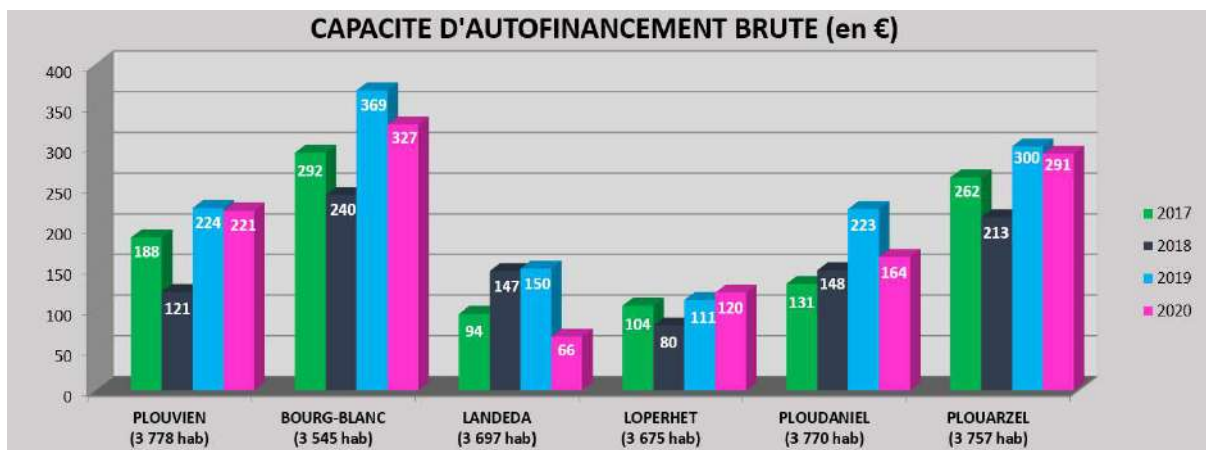
L'encours de la dette représente le capital restant dû (CRD).

Dans certaines communes étudiées, la tendance est au désendettement.

A Plouvien, un emprunt de 593 000 € a été réalisé en 2018 pour financer la médiathèque, et la rue des Moulins d'où cette hausse de l'encours de la dette. Depuis le CRD diminue. Il est de 2 149 000 € au 31 décembre 2021.



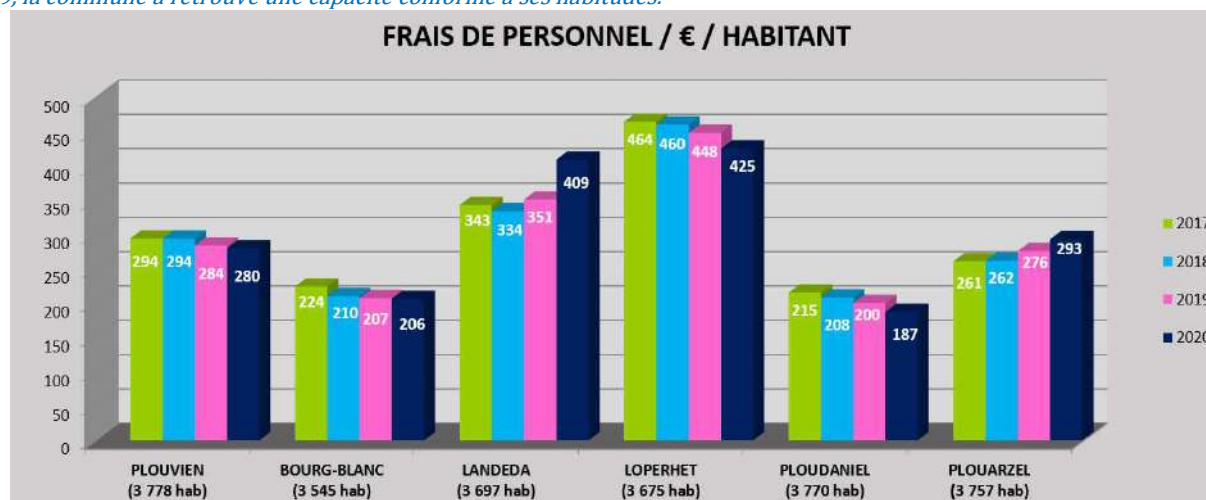
Base Taxe d'habitation : la comparaison entre collectivité devient aujourd'hui sans intérêt, compte tenu de la disparition programmée et définitive en 2023 de la taxe d'habitation, même si la base moyenne plouviennaise de taxe d'habitation de 842 €/habitant confirme que les valeurs locatives, mises en place en 1970, impliqueraient l'application d'un taux plus élevé que les communes voisines, telles Bourg-Blanc, pour obtenir des recettes fiscales identiques.



La capacité d'autofinancement brute était demeurée stable sur Plouvien ces dernières années et, compte tenu de la baisse régulière de l'endettement, l'investissement sans recours à l'emprunt en est facilité.

2018 fait exception à la règle en raison, encore une fois, du remboursement à la CCPA des excédents Eau et Assainissement au 1^{er} janvier suite au transfert des compétences évoquées (idem Landéda et Bourg-Blanc).

Dès 2019, la commune a retrouvé une capacité conforme à ses habitudes.



Le ratio « Frais de personnel », en 2019, représente 51,90 % (53,34 % pour la strate) des dépenses réelles de fonctionnement, est à prendre avec des réserves dans la mesure où toutes les communes ne fonctionnent pas de manière identique :

- Certaines font appel à des prestataires de service ou à des associations pour l'animation, l'offre de service à la Petite Enfance avec des dépenses non incluses dans les charges de personnel.

- D'autres collectivités gèrent ces services en régie directe, avec un coût de personnel plus élevé : ainsi Plouvien gère directement la garderie et l'ALSH mais a confié à l'association « Au clair de la Lune » la gestion de sa crèche.

- En cas d'absentéisme, une commune peut recruter, augmentant sa masse salariale, mais peut bénéficier d'un remboursement de salaire par une assurance. Le ratio pratique la contraction des dépenses/recettes sur cet aspect particulier.

Originalités de Plouvien :

Le coût salarial de 2 postes d'agent titulaire à temps complet sur Plouvien, donc intégrés au ratio, le faussant dans son calcul, est remboursé à la commune :

- à 100 % pour le poste de directrice de la Crèche, par l'association Au Clair de la Lune,
- à 50 % pour le poste de responsable de la Médiathèque, par la commune de Bourg-Blanc,

De plus, 12 600 € par an sont remboursés à la commune par la Poste pour ses agents affectés à l'Agence Postale Communale.

Le ratio « montant » par habitant, sans les corrections évoquées, est stable d'année en année.

Année budgétaire	Charges de personnel Chapitre 12	Remboursements sur charges de personnel : U / Médiathèque / Crèche	Charges nettes de personnel	Différences / N - 1	Ratio Charges de personnel / Charges réelles de fonctionnement
2020	1 094 568 €	84 480 €	1 010 497 €	- 15 076 €	47,46 %
2019	1 115 849 €	90 276 €	1 025 573 €	- 26 441 €	52,38 %
2018	1 137 554 €	84 276 €	1 052 014 €	- 6 375 €	45,70 %
2017	1 141 211 €	82 822 €	1 058 389 €	- 17 236 €	48,60 %



Entre 2016 et 2021, les charges nettes de personnel ont été réduites de 182 657 €.

C - ETUDES RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

ANALYSE RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES 2017 A 2019

Une **analyse rétrospective des finances communales 2017 à 2019** a été réalisée en 2020 par la Trésorerie de Plabennec. Présentée en Conseil Municipal le 12 janvier 2021, la situation financière de la commune a été résumée comme suit :

L'examen des comptes des exercices 2017 à 2019 fait ressortir :

- une hausse des produits réels de fonctionnement (c'est-à-dire donnant lieu à encaissement et ayant un impact sur la trésorerie),
- une baisse des charges réelles de fonctionnement (celles donnant lieu à décaissement et ayant un impact sur la trésorerie).

De ce fait, l'autofinancement brut augmente.

En effet, la maîtrise des charges de fonctionnement constitue le principal élément ayant une incidence positive sur la capacité d'autofinancement. L'indicateur demeure nettement supérieur à la moyenne nationale au 31 décembre 2019 : 224 € /h contre 191 € /h.

L'encours total de la dette augmente de 2017 à 2019. Sur ce dernier exercice, rapporté en €/hab, il demeure néanmoins inférieur à la strate nationale.

Le ratio « Encours de dettes/Capacité d'Autofinancement Brut » détermine le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement du stock de dette. Ce ratio est important puisqu'il détermine la capacité de désendettement de la Commune. Au 31 décembre 2019, il s'élève à **2,39** années (3,85 pour la moyenne nationale).

On considère qu'**au-delà de 7 années** de CAF, il traduit un niveau d'endettement très élevé.

De 2017 à 2019, le niveau des dépenses d'équipement est globalement comparable aux moyennes.

Au 31 décembre 2019, le fonds de roulement (FDR) de la commune est positif (+ 413 000 €).

La commune dispose cependant de peu de réserves pour financer d'éventuelles dépenses d'équipement.

D'une manière générale, une commune peut déterminer ses marges de manœuvre, selon le cas, par la maîtrise de ses charges de fonctionnement, l'augmentation de ses produits (fiscalité directe essentiellement) ou par l'adaptation de sa politique d'endettement.

Si les principales hypothèses d'évolutions retenues pour les produits et les charges, pour les dépenses et recettes d'investissement se réalisent, la commune améliorera ses ratios (endettement, réserves...).

Il n'y a pas eu de mise à jour de cette analyse.

ANALYSE PROSPECTIVE FINANCIERE ET FISCALE 2020 A 2024

Une **analyse prospective financière et fiscale 2020 à 2024** a été sollicitée par le Maire. Réalisée par le service de gestion comptable de Landerneau en Janvier 2021, elle présentait les conclusions suivantes :

Les dépenses totales d'équipement sur la partie prospective, sauf en 2020, correspondent à une projection moyenne des dépenses jugées indispensables et récurrentes (100 € par an et par habitant). La politique d'équipement projetée est donc prudente.

Cette politique d'équipement prudente améliore les ratios liés à l'endettement et les réserves (fonds de roulement).

Sur les cinq exercices prospectifs, la capacité d'autofinancement (CAF) brute est stable et permet de couvrir en intégralité le remboursement des dettes bancaires. La commune peut ainsi financer la politique d'équipement projetée et se désendetter de près de 1.000.000 € en capital.

De plus, sur la même période, le niveau élevé de l'autofinancement ainsi que les ressources d'investissement génèrent un excédent de financement cumulé de 1.750.000 €.

La pression fiscale, bien que supérieure aux moyennes, pourrait être utilisée, via les taux d'imposition (foncier bâti et non bâti), afin de majorer les produits réels de fonctionnement et encore améliorer l'autofinancement.

Ce programme d'investissement prudent maintient globalement le niveau d'autofinancement brut. Avec 217€ par habitant en 2024, la commune dispose d'une forte capacité à investir (Rappel : ratio national 2019 à 191 € par habitant). A l'identique, l'endettement 2024 atteindrait seulement 280€ par habitant, ce qui est satisfaisant (Rappel : ratio national 2019 à 751 € par habitant) et offre ainsi des marges de manœuvre financières à la commune pour la prochaine mandature.

Suite à donner à cette analyse prospective :

Cette analyse prospective simplifiée constitue une première étape vers la réalisation d'une analyse développée au vu de données plus précises :

- sur la section de fonctionnement (par exemple : évolution des charges de personnel avec prise en compte du glissement vieillesse technicité, les recrutements envisagés,...),
- sur la section d'investissement : prise en compte du programme d'investissement envisagé (dépenses d'équipement et subventions attendues) et du financement souhaité (emprunt, fiscalité, montant du prélèvement).

Le service de gestion comptable de Landerneau sera consulté rapidement pour une nouvelle étude prospective prenant en compte les investissements opérationnels étudiés plus précisément en 2022 projetés pour le mandat à venir. La faisabilité financière des projets en sera ainsi déduite. Les services municipaux, accompagné par les élus spécialisés en compétences financières, compléteront cette étude.

B - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Avant-propos

- Le DOB a été rédigé suite à un recensement exhaustif des besoins par les services, mais sans devis sur certaines opérations.
- Les résultats comptables 2021 sont confirmés.
- Les propositions budgétaires définitives seront examinées par les commissions du Conseil, avant l'examen du budget prévisionnel par le prochain Conseil Municipal. Elles intégreront les montants vraisemblablement notifiés des bases des impôts locaux, de la Dotation Forfaitaire de l'Etat et les montants prévisionnels des autres dotations (Droit de mutation, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation).
- Les compétences Eau et Assainissement ayant été transférées au 1^{er} janvier 2018 à la CCPA, la responsabilité des budgets concernés n'est plus communale, même si les orientations de travaux pour Plouvien seront proposées à l'intercommunalité par les élus.

Le Budget Général prévisionnel 2022 sera élaboré à partir d'une situation caractérisée par :

- un endettement stable,
- des charges de fonctionnement en forte hausse (Frais de personnel, énergie, matériaux,...),
- un produit fiscal en hausse en raison de l'augmentation des bases physiques d'une part et de l'augmentation « historique » de la valeur locative de 3,40 % (0,20 % en 2021), mais avec le bémol de la compensation par l'Etat du produit de la taxe d'habitation sans proportion, et surtout non évolutive, avec la variation des bases physiques liées aux très nombreuses maisons neuves construites et à construire,
- des dotations cumulées de l'Etat (Dotation Forfaitaire, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation de Solidarité Rurale) stables, selon les termes de la loi de finances de 2022,
- **3 épées de Damoclès au-dessus de la tête :**
 - La **crise ukrainienne** aux conséquences terribles sur tous les plans dont celui, économique, sur les prix des carburants, des combustibles, de l'énergie et des matériaux, dont le bitume,
 - L'**absence de décision des financeurs** sur le dossier de requalification des espaces publics de la rue de la Libération et de la place de la Gare et donc sur les montants des subventions et participations,
 - les conséquences budgétaires d'une nouvelle **dégradation de la situation sanitaire** sur les recettes des services Enfance en cas de fermeture du centre aéré et de la garderie.

La rigueur budgétaire demeure donc de mise avec une proposition triple :

- augmenter les taux d'imposition à minima ;
- assurer encore la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- en investissement, clore les paiements des projets structurants (rue de Mespeler, salle Jean-Louis Le Guen, travaux VRD de la place Aline Bergot), mettre en route le programme phare du mandat, c'est-à-dire la requalification des espaces publics de l'entrée Est du bourg et de la place de la gare, et enfin, continuer la réhabilitation des chapelles, quasiment autofinancée.

Particularités sur l'investissement :

- En dépit du montant élevé des investissements, aucun emprunt n'est envisagé.
- Une disponibilité financière de 146 000 € existe, avant arbitrage par les commissions du Conseil.
- Le Plan de relance 2021 de l'économie, qui se poursuit en 2022, permettrait à la commune de bénéficier de subventions de l'Etat, au titre par exemple de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, certains anciens et énergivores, tels les bâtiments Mairie, Salle Polyvalente et Ecole Publique des Moulins. Considérant la date de remise des dossiers à l'Etat (début avril 2022), la technicité nécessaire pour aboutir au montage des dossiers à valider par des organismes agréés, les dossiers ne peuvent être prêts à temps. Ces dossiers pourront être montés en 2022 pour présentation à l'Etat financeur avant la fin de cette année.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Economies ou moindres hausses attendues :

- ✓ Fournitures et services, réalisés au maximum, via des groupements d'achat (Energies, fournitures, contrats d'entretien) et des contrats renégociés (téléphonie, informatique ...), dont la prévention incendie.
- ✓ Energie: hausse du nombre de point lumineux, mais remplacement progressif généralisé, dont en 2019, 2020 de lampes énergivores, source d'économies. Moindre consommation de gaz sur les sites municipaux en 2020 et 2021 : quid en 2022 ?

Hausses diverses :

- ✓ Electricité:
 - + 23 % sur éclairage public !
 - + 14 % sur Salle Polyvalente - Salle de Sport des Ecoles - Prise forain - Forge - Maison de l'Enfance !
 - + 10 % sur les autres bâtiments.
- ✓ Gaz, fuel et carburants véhicules.
- ✓ Matières premières, dont bitume et matériaux.
- ✓ Il faudrait lancer une campagne de remise en peinture des dispositifs de sécurité et de signalisation sur l'ensemble des rues et parkings (En régie ou par entreprise ? Peinture basique ou résine ?).
 - *La crise ukrainienne va faire empirer cette situation !*

Crise sanitaire :

- ✓ Il est nécessaire de réapprovisionner les stocks de masques et de gel (A noter : en 2020, le Conseil a décidé d'amortir sur 5 ans ce type de dépenses).

Divers :

- ✓ Prestations de service : non réalisés en 2021 et à reporter : Analyse obligatoire de la qualité de l'air dans les ERP accueillant des enfants (Maison de l'Enfance et Ecole des Moulins), contrôle des poteaux incendie, élaboration des plans bourg et campagne + tirage, contrôle de la tribune de la Forge,...
 - ✓ Conseil Municipal des Enfants : un crédit de fonctionnement de cette structure installée en 2021, en fonction des projets, sera prévu.
 - ✓ Site internet : le site est désuet et surtout n'est pas aux normes réglementaires du RGPD. Le coût de sa mise à jour devra être prévu.
- Subventions de fonctionnement :**
- ✓ CCAS : l'application contraignante de règles comptables sur les amortissements du CCAS, liée à ses investissements, a pour conséquence depuis 2016 le versement d'une subvention d'équilibre (3 160 € en 2021). Cette dotation sera renouvelée en 2022 selon le besoin. Les investissements du CCAS, avec crédits non consommés en 2022, permettront de satisfaire des besoins collectifs, dont l'amélioration des équipements audiovisuels de la salle polyvalente.
Attention ! La crise sanitaire peut générer des besoins de secours individuels (Bénéficiaires du RSA en nombre élevé !). Il faudra que les crédits du CCAS soient suffisants. Une subvention d'équilibre pourra être envisagée en cours d'année si besoin (NB : les crédits d'investissement ne peuvent pas être transférés en fonctionnement).
 - ✓ Associations : les crédits seront adaptés aux besoins exprimés par les associations et tiendront compte des conséquences de la COVID sur leurs finances, notamment en faveur de l'Ecole Saint-Jaoua, qui par ailleurs ne sollicite pas de hausse du contrat d'association.
D'ores et déjà, une subvention d'équilibre de 29 000 € complémentaires aux 71 000 € en année normale sera provisionnée au profit de la Crèche associative, en proie à des difficultés financières structurelles et conjoncturelles. Un prochain Conseil sera invité à en débattre au moment du vote de cette aide.
NB : Digemer : retard de versement, soit 3 000 € au titre de 2022 et 1 750 € sur 2021.
- Charges financières :**
- ✓ Intérêts d'emprunts : 39 442 € (49 295 € en 2021 et 53 729 € en 2020). Cette baisse est liée à la renégociation de la dette en 2020 et à l'extinction naturelle de la dette
 - ✓ Ligne de trésorerie : La trésorerie importante induite par les facturations Eau/Assainissement est transférée de fait à la CCPA depuis 1^{er} janvier 2018. Cette situation peut générer pour les collectivités une plus grande sollicitation de ligne de trésorerie (200 000 € disponible à ce jour pour Plouvien) en outil complémentaire aux emprunts classiques (pas d'utilisation de cette ligne en 2021). Un crédit important en intérêts sera inscrit pour y remédier, a fortiori pour faire face aux nombreuses dépenses d'investissement (Chapelles, VRD, ...) dont les recettes de subventions seront tardivement versées.
- Inconnu car pas calculés :**
- ✓ Le coût des amortissements, générant une recette d'investissement (198 971 € en 2021) : 220 000 € en hypothèse 2022.
- Prélèvement (618 020 € en 2020) :**
- ✓ L'objectif 2022 sera de **650 000 €** minimum. Il prend en compte la stabilité des dotations de l'Etat, l'excédent important reporté 2022, une hausse du produit de la fiscalité basée sur l'augmentation des bases physiques, et les dépenses conjoncturelles importantes évoquées plus haut.

Zoom sur les charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2022 sont en poste 21 agents titulaires, 1 stagiaire et 3 contractuels / 4 à 5 contractuels sont recrutés en cours d'année sur l'Animation Jeunesse et les remplacements d'agents indisponibles.

HAUSSE DE LA MASSE SALARIALE PREVUE : Pourquoi ?

Mesures nationales :

- ✓ Le gouvernement n'a pas prévu de revalorisation de la valeur du point d'indice servant de base à la rémunération des agents. Il faut néanmoins intégrer la revalorisation annuelle du SMIC pour les agents contractuels et les redondantes revalorisations de carrière liées à l'ancienneté ;
- ✓ A été mise en place, sur décision du gouvernement, une revalorisation indiciaire importante des agents de la catégorie C, largement majoritaire à 90 %.

Contexte local :

- ✓ Des départs en retraite ont eu lieu en 2020 et début 2021, compensé partiellement par des recrutements en 2021. L'année 2022 verra 2 de ces agents rémunérés sur l'année entière ;
- ✓ Recrutement d'agents contractuel sur les services Enfance en raison du Covid : retour à la normale depuis 2021 ;
- ✓ A été recruté au sein des services techniques, pour 7 mois, un apprenti, avec un solde de rémunération à charge de la Commune ;
- ✓ Dès que possible, un agent Service Civique sera recruté sur la Médiathèque ;
- ✓ La commune participera à la rémunération du manager de centre-ville intercommunal ;
- ✓ La rémunération des AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) sur le temps périscolaires sera désormais à la charge des communes ;
- ✓ L'organisation des élections occasionnera des rémunérations complémentaires de certains agents ;
- ✓ Sera de retour au travail, dans des conditions normales, un agent absent pour maladie depuis 1 an, dont la rémunération n'était pas versée pour raison administrative.
- ✓ **Mais** : Moindre dépenses sur les services périscolaires en raison de la réduction des contraintes sanitaires.

Bonnes nouvelles !

- ✓ Pas de hausse des contributions patronales et salariales CNRACL.
- ✓ Baisse de la cotisation Assurance du personnel proportionnelle à l'évolution de la masse salariale servant d'assiette située respectivement à 721 191 € en 2021 et 743 673 € en 2020.

Recettes

- Excédent 2021 reporté : 470 997,70 € (229 279 € en 2021).

C'est le montant le plus élevé jamais enregistré de mémoire de comptable : cette situation inédite est en lien avec des dépenses de fonctionnement en forte baisse.

Observation :

Le montant de l'excédent de fonctionnement reporté est lié, outre à la gestion de l'année, au choix politique du montant du prélèvement : plus le prélèvement est faible, plus le montant de l'excédent reporté est élevé.

- Poursuite, comme en 2021, du reversement des frais de personnel par la Caisse des Ecoles, mis à mal par la crise sanitaire 2020 (Perte de recettes et de dépenses).

- Impôts locaux : les seules marges de manœuvre résident sur les taxes foncières.

3 options sont proposées par la Municipalité sur les taux de Taxes Foncières Bâtie et Non Bâtie, ayant pour résultats les produits fiscaux supplémentaires correspondants :

- ✓ + 0 % = + 36 677 €
- ✓ + 1 % = + 47 707 €
- ✓ + 2 % = + 58 755 €

Considérant la perte du produit fiscal de la taxe d'habitation, les hausses de dépenses évoquées plus haut, les projets d'investissement pour le bien commun, une **augmentation de la fiscalité sur les taxes foncières de 1 %** est proposée au stade du DOB 2022.

Mais l'inflation en hausse en ce début d'année, et localement l'augmentation par le Pays des Abers de la redevance ordures ménagères (+ 20 %) et de l'Eau (+ 2 %) et de l'Assainissement (+ 4,50 %), devront être prises en compte.

Observations :

- La revalorisation législative des valeurs locatives n'est plus de mise depuis 2018. Elle est fixée maintenant en fonction de l'inflation de la période Novembre N - 1 et Novembre N - 2.

En cas de déflation, aucune dévalorisation des bases n'est appliquée. Cette revalorisation 2022 a été calculée à 3,40 % (0,20 % en 2021, 0,90 % en 2020 et 2,20 % en 2019).

➤ **Effets sur le produit fiscal de Plouvien en 2022 :**

- Cette revalorisation sur les bases fiscales, à valeur physique et taux d'imposition identiques à 2021, générera un produit fiscal supplémentaire de 37 000 €.
- Les sommes dues par les contribuables, sur la part de Plouvien, augmenteront donc automatiquement de 3,40 %, à taux et valeur locative identiques.

- **Contributions communautaires globalement en baisse :**

- ✓ Stable : reversement fiscal des éoliennes Stabilité au titre du reversement fiscal des éoliennes S (21 356 €).
- ✓ En baisse : Dotation de compensation : 145 532 € en 2022 / 149 532 € en 2021. En cause, l'augmentation du contingent SDIS 2022.
- ✓ En baisse : Dotation de solidarité : 53 851 € / 57 341 € en 2021, en lien avec la nouvelle politique de solidarité communautaire.

- **Recettes stables liées aux loyers :**

- ✓ Indemnité de la Poste sur l'Agence Postale Communale : 12 600 €,
- ✓ Perception d'un loyer versé par Ti-Local : 3 000 €,
- ✓ Appartement loué à l'année : 6 060 €,
- ✓ Loyer de Proxi : 6 000 €.

- **Recettes exceptionnelles 2021 en plus :**

- ✓ Remboursement aux communes, par la CCPA, du loyer perçu au titre de l'occupation des réservoirs d'eau potable par les opérateurs téléphoniques pour 2021 (Non perçue) et 2022 : + 4 500 €.
- ✓ Dotation Election pour les présidentielles et législatives.

- **Recettes soumises à la crise sanitaire :**

- ✓ Les recettes des services Enfance (Centre aéré et Garderie) retrouvent des couleurs, la fréquentation étant normale, voire en hausse.
- ✓ A ce jour, après une longue suspension, les salles municipales sont louables et les spectacles municipaux, avec recettes, peuvent être organisés.

- **Dotations de l'Etat :**

- ✓ La dotation forfaitaire est stable.
- ✓ Les montants des autres composantes de la DGF, importants en 2021, seront inscrits comme d'habitudes en minoration de manière à éviter les mauvaises surprises.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	
BUDGET PREVISIONNEL 2022 - PROPOSITIONS	
<i>V 7 - Au 25 février 2022 - 15 h 30</i>	
DEPENSES TOTALES	4 226 310 €
1 - Hors opérations	235 000 €
2 - Opérations (2 à 5)	3 844 950 €
3 - Disponibles	146 360 €
4 - TOTAL OPERATIONS	3 116 020 €
RECETTES TOTALES	4 226 310 €
- Hors opérations	1 671 800 €
- Opérations	2 554 510 €
- Emprunt	0 €

DEPENSES : 4 226 310 €

1 - Dépenses incompressibles :

235 000 €

- **Remboursement du capital des emprunts** : 198 618 000 € / 205 000 €

- 205 000,00 € (190 862,35 € en 2021)

- **Déficit d'investissement 2021 reporté en 2022** : 9 860,36 €

- 9 860,36 € (250 359,28 € en 2021)

- **Amortissements sur subventions** : 20 139,64 €

- 20 139,64 € - non calculé (16 960,98 € en 2021)

2 - Dépenses 2021 reportées sur 2022, avec réduction et abondement si nécessaire :	1 753 500 €
---	--------------------

001 - Ecole publique : 40 000 €

- Facture de carrelages de classes impayée en 2021 : 10 200 €
- Eclairage de sécurisation près de la Cantine : 1 300 €
- Sécurisation anti-intrusion : 28 000 €
- Panneaux avec logo sur les 2 entrées : 500 €

003 - Stade Jo Bothorel : 61 000 €

- Etudes de faisabilité de mise aux normes des vestiaires : 14 400 €
- Eclairage à mettre aux normes : 38 900 €
- Toiture du Club-House : 7 700 €

006 - Travaux en zone rurale : 10 000 €

- Numérotation des hameaux : 10 000 €

009 - Chapelle Saint-Jean : 833 000 €

- Travaux de restauration : 833 000 € dont 5 % de marge

010 - Mairie : 4 000 €

- - Ravalement : 4 000 €

023 - Chapelles Saint-Jaoua : 598 000 €

- Restauration : 597 780 €, dont 5 % de marge
- 2 calvaires à redresser sur autres crédits 2022 (Devis en cours)

028 - Forge : 2 000 €

- Peinture à refaire sur mur extérieur : 2 000 €

029 - Médiathèque : 12 000 €

- Solde des travaux : 7 000 €
- Report de 5 000 € de mobilier (Rayonnages avec bacs et tablettes - Vieux mobilier utilisé non adapté (Non, selon Municipalité du 14 février 2022))

031 - Salle Jean-Louis Le Guen : 52 000 €

- Solde des travaux : 40 000 €
- Etudes de faisabilité de mise aux normes des vestiaires : 12 000 €

033 - Maison de l'Enfance : 5 000 €

- Remplacement du four vapeur de 20 ans sur Crèche: 5 000 €

034 - Salle polyvalente : 12 000 €

- - Skydôme à remplacer : 12 000 €

035 - Eclairage public et autres réseaux filaires : 84 000 €

- Rue de la Libération - Solde : 84 000 €

036 - Travaux urbains ponctuels : 14 500 €

- 2 plans sucettes à mettre à jour : 5 000 €
- Sécurisation sur visibilité : 1 000 €
- Rue Chateaubriand sur Langroades (Miroir / peinture au sol)
- 2 panneaux fluo « Prudence Enfants » rue Laennec : 1 000 €
- Monuments aux Fusillés : chaînes de protection : 1 500 €
- Buses annelées en divers endroits : 6 000 €

045 - Logements locatifs sociaux - Aline BERGOT : 13 000 €

- VRD - Solde : 13 000 €

052 - Rue de Mespeler : 15 000 €

- Solde des travaux : 15 000 €

3 - Dépenses à inscrire suite à décisions prises en 2021 :	1 616 800 €
---	--------------------

046 - Jardins partagés : 3 800 €

- Abri de jardin à acheter au Pays des Abers
- Ganivelles en châtaigner pour la clôture
- Outillages

055 - Requalification des espaces publics : 1 613 000 €

- 1 613 000 € TTC avec estimatif mais sans tranche conditionnelle de Kroaz Hir (+ 60 000 € ?), soit 1 663 000 € TTC

4 - Opérations programmées annuellement :	277 750 €
--	------------------

002 - Ecole des Moulins - Dotation d'équipement pédagogique : 6 750 €

- Report : 3 150 €
- Dotation annuelle : 3 600 €

035 - Eclairage public et autres réseaux filaires : 10 000 €

- Programme normal : 10 000 €

039 - Voirie - Marché à bons de commande : 261 000 €

- Report 2021 : 5 200 € sur église et Kerprigent
- Honoraires SDEF : 5 800 € en évaluation
- Programme 2022 : 250 000 €
261 000 €

Idées :

- Rénover les rues adjacentes à l'axe Libération
- Contournement Kerprigent vers rue Chateaubriand en stéril (idem lagune)
- Cimetière : enrobé pour achever la voie de contournement
- Centre Technique Municipal : Parking Ouest à enrober
- Trottoirs devant chez Laot Emile Salaun
- Salle JLLG : Enrobé de 1 m autour du bâtiment
-

5 - Dépenses obligatoires, car liées à des impératifs divers :**196 900 €****001 - Ecole publique : 27 000 €**

- **Sécurité**
 - Sol souple pour jeux de maternelle à remplacer : 10 000 € / voir jeu supplémentaire
- **Modernisation**
 - Salle informatique: réseau et ordinateurs neufs : 15 000 €
- **Hygiène**
 - Salle de pause à rénover: 1 000 €
- **Rangement et confort de travail**
 - Meubles adaptés à la pièce recevant l'accueil de loisirs : 1 000 €

003 - Stade Jo Bothorel: 5 000 €

- **Efficacité du service**
 - Aérateur : 5 000 €

005 - Bâtiments divers : 92 400 €

- **Performance énergétique**
 - Radiateurs grille-pain à remplacer : 5 000 €
 - Electricité de la salle du Chatel : 5 000 €
- **Mise aux normes PMR :**
 - Différents sites, selon ADAP : 15 800 €
- **Hygiène et sécurité**
 - Sanitaires rue Laennec : serrures à commande : 600 €
 - Sanitaires cimetière : module dédié = 5 000 €
 - Cantine : Sol carrelé à refaire ou nettoyage en profondeur : 1 000 €
- **Développement économique :**
 - Local vide près du Proxi à adapter: 60 000 € (Vu HO)

010 - Mairie : 27 000 €

- **Usure des locaux**
 - Sol du bureau DGS : 1 000 €
- **Mise aux normes**
 - Standard téléphonique + MDE/SP/SSE : 10 000 €
- **Moyen de travail**
 - Serveur informatique: 10 000 €
 - 2 tours informatiques : 2 000 €
- **Sécurité du travail**
 - Vitrines complémentaires extérieure sur parvis pour affichage plus aisé et plus lisible : 4 000 €

018 - Centre Technique Municipal : 10 000 €

- **Sécurité du travail**
 - Panneaux : provision pour stocks de panneaux de travaux : 5 000 €
- **Moyen de travail**
 - Cuve à eau sur remorque + moteur : 1 000 €
 - Outillage : 3 000 €
- **Usure des locaux**
 - Salle de pause à améliorer : 1 000 €

025 - Dossiers fonciers : 10 000 €

- **Anticipation**
 - Régularisation Kerhuel : 5 000 €
 - Provisions : 5 000 €

028 - Forge : 2 000 €

- **Confort du public**
 - Micros à remplacer (Vu OLF) : 2 000 €

032 - Salle de Sports des Ecoles : 3 000 €

- **Esthétique**
 - Fresque murale (Demande du PBA) - Devis ? Qui fait le travail ? 1 000 €
- **Efficacité du service**
 - Rénovation des vestiaires (Demande du PBA, à justifier) : 2 000 €

033 - Maison de l'Enfance : 13 500 €

- **Sécurité**
 - Porte sécurisée côté ALSH : 5 000 €
 - Barrière sécurisée côté Crèche: 6 000 €
- **Moyen de travail**
 - Photocopieur sur ALSH : 2 500 €

036 - Travaux urbains ponctuels : 5 000 €

- **Accessibilité**
- Terrain Fauré : accès sur mur + portail : 5 000 €
- 050 - **Equipements nomades** : 2 000 €
- **Moyen de travail**
- Barnum pour ALSH : 2 000 €

6 - A étudier (Années N et suivantes) et à prioriser dans une enveloppe 2022 de 146 360 € sauf à inscrire un emprunt

001 - Ecole des Moulins :

- Suite à donner sur l'audit énergétique - PAS D'ESTIMATION
- 2 fresques Jean-Yves André à refaire sur des murs extérieurs (Projet pédagogique ?) : 2 000 €
- Détecteurs de CO2 : 1 000 €
- 2 tables pour la cour : 2 000 €
- Jeux de cour (Petit train): 12 000 €

005 - Stade Jo Bothorel : 10 000 €

- Tondeuse autonome sur terrain de foot : 10 000 € (2023)

006 - Travaux en zone rurale (hors MABC) :

- Révision de tous les panneaux de quartier - PAS D'ESTIMATION

010 - Mairie :

- Etude globale de rénovation :
- Ascenseur : 90 000 € à confirmer
- Suite à donner sur l'audit énergétique - PAS D'ESTIMATION
- Salle du Conseil à rénover - PAS D'ESTIMATION

031 - Salle Jean-Louis Le Guen : 221 000 €

- Rénovation des vestiaires suite à l'étude de faisabilité : 200 000 €
- Eclairage entre terrain synthétique et parking : 5 000 €
- Poteaux basket à installer et étude de charpente : 16 000 €

032 - Salle de Sports des Ecoles

- Remplacement d'élément de la toiture vieillissante - Solution photovoltaïque par le SDEF / Etude à solliciter : 10 000 €
- Enduits extérieurs à rénover - PAS D'ESTIMATION

034 - Salle Polyvalente

- Suite à donner sur l'audit énergétique - PAS D'ESTIMATION

035 - Eclairage public et autres réseaux filaires : 78 000 €

- Rue Général de Gaulle : 78 000 €, selon SDEF (Le poteau béton devant le terrain Bothorel est-il concerné, dans le contexte de la vente à la pharmacie ?) - 2023

036 - Travaux urbains ponctuels :

- Equipement sur terrain Kerprigent pour artisans : 5 000 € en provision
- Miroirs : 500 €
- Rue Park An Ti
- Rue des Vergers : absence de trottoirs - PAS D'ESTIMATION
- Rue Laennec (RD) - PAS D'ESTIMATION
- Rue Général de Gaulle (RD) - PAS D'ESTIMATION

- Local de stockage

- En remplacement du hangar Salaun à déconstruire - PAS D'ESTIMATION

- Résidence Seniors

- Travaux extérieurs
- Hangar Salaun à déconstruire (Et recettes subvention Friches)

- Château d'eau

- Réfection de la fresque / Pas de la compétence CCPA - PAS D'ESTIMATION

- Transformateurs ENEDIS

- Mise en peinture (Voir CME ?) - PAS D'ESTIMATION

- Equipement de tourisme

- Etude pour création d'un terrain de camping et d'une aire d'accueil de camping-car - PAS D'ESTIMATION

- Défense Incendie

- Extension du réseau d'eau diamètre suffisant sur la rue Duchesse Anne pour assurer la défense incendie du quartier de Saint-Jaoua : 43 700 €

RECETTES : 4 226 310 €

Les dépenses ci-dessus seraient financées de la manière suivante :

1 - Recettes hors opérations :

1 671 800 €

- **Excédent de fonctionnement capitalisé** (Prélèvement prévu en 2021 et réalisé sur 2022) : **634 800 €**

- 634 800 € (618 020 € en 2020)

- **Amortissements** : **220 000 €**

- 220 000 € en hypothèse, car non calculés

- **Taxe d'Aménagement** : **50 000 €**

- 70 350 € encaissés en 2021 sur les constructions neuves d'habitations et annexes
- **FCTVA : 117 000 €**
 - Sur dépenses 2020, selon estimation des services : 117 000 €
- **Virement de la section de fonctionnement : 650 000 €**
 - Non déterminé mais souhaité proche de 650 000 €

2 - Opérations :**2 554 510 €**

- **Ventes de bâtiments et de terrains : 238 600 €**
 - Immeuble bâti Aiguillon : **201 101 €**
 - Immeuble non bâti Aiguillon : **37 500 € HT** (attention TVA sur marge !)
- **Subventions en report : 1 564 150 €**
 - Ecole des Moulins : sécurisation / Etat : **20 000 €**
 - Ecole des Moulins - Travaux : **47 650 €**
 - Salle Jean-Louis Le Guen / DETR : **95 000 €**
 - Médiathèque sur bâtiment, mobilier et informatique par le CD 29 : **110 400 €**
 - Mairie : Mise aux normes énergétiques : **- 20 000 €**
 - 2 chapelles (Saint-Jean : 744 680 € - Saint-Jaoua : 464 720 €) : **1 209 400 €**
 - Logements sociaux de l'Ilot Bothorel - Pays des Abers : **36 000 €**
 - Pont de Kérascoët - Agence de Bassin et Coat-Méal : **65 700 €**
- **Subventions nouvelles et en moins : 751 760 €**
 - Ecole des Moulins : sécurisation / Etat : **3 000 €**
 - 2 chapelles (Saint-Jean : + 41 670 € - 28 380 € - Saint-Jaoua : - 28 380 €) : **13 290 €**
 - Mairie : Mise aux normes énergétiques : **- 20 000 €**
 - Requalification des espaces publics : **720 470 € (A minorer ?)**
 - CR / Gare routière : 145 000 € x 70 % = 101 500 €
 - CD Pacte / Travaux généraux : 75 000 €
 - CD Participation / Chaussée : 60 000 €
 - CD Participation / Piste cyclable : 40 000 €
 - DETR Travaux généraux : 253 700 € (20 %)
 - DSIL Travaux généraux : 190 270 € (15 %)
 - Terrain synthétique - Mise aux normes éclairage : **35 000 €**
 - FAFA : 15 000 €
 - CD29 : 20 000 €

3 - Emprunt :**0 €**

- **Emprunts : 0 €**
 - Aucun emprunt n'est prévu

Après présentation aux conseillers du Rapport d'Orientations Budgétaires, le présent Document d'Orientations Budgétaires 2022 du Maire, doit faire l'objet d'une délibération spécifique, avec vote formel du Conseil Municipal, donnant acte au Maire de sa tenue. C'est ce que le Conseil du 1^{er} mars 2022 sera invité à faire.

PLOUVIEN, le 28 février 2022,
Hervé Oldani,



Maire de PLOUVIEN.